

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Le Parc solaire des **Clos Renard** est un projet **agrivoltaïque**.

Introduite par la Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 (APER), la notion d'agrivoltaïsme consiste à coupler une production photovoltaïque secondaire à une production agricole principale en permettant une coexistence sur un même espace.

Pour être qualifiée « d'agrivoltaïque », le projet doit réunir les 5 conditions suivantes :

- Il doit contribuer durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une activité agricole
- Il doit apporter au moins un service direct à la parcelle (ombrage, protection contre les aléas climatiques, etc.)
- Il doit garantir à un agriculteur actif une production agricole significative et un revenu durable
- Il doit permettre à la production agricole d'être l'activité principale de la parcelle
- Il doit être réversible. A noter qu'en fin de vie du parc agrivoltaïque, la société EES est tenue réglementairement de démanteler les installations et de remettre en état le site.

Les projets agrivoltaïques sont encadrés par la réglementation, et des modalités de contrôle sont prévues afin de garantir le respect des exigences réglementaires tout au long de la vie du projet.



© Gilles Saget - Icrele

En ce qui concerne le site de projet, les propriétaires ne sont pas en mesure de valoriser convenablement et de manière rentable leurs parcelles agricoles en raison de leur potentiel agronomique limité.

La mise en place du parc solaire constitue donc une opportunité pour les propriétaires actuels de faire profiter l'usage de leurs terres au renforcement d'une autre exploitation agricole, tout en restant propriétaires des parcelles.

Il a ainsi été décidé de mettre en place une activité de pâturage tournant avec environ **300 brebis sur le parc solaire**.



Stevens Chancelier - Responsable Commercial
Romain Fredon - Agronome - Responsable de projets agricoles
Amarande Baccaro - Chef de projet Etudes EnR
02 52 32 19 20
 Energie Eolienne Solidaire
 8bis rue Daniel Mayer 37100 TOURS
 contact@energies-solidaire.fr - www.energies-solidaire.com

Chers habitants,

Après concertation avec la Mairie de Thenay et accord des propriétaires des parcelles concernées, nous avons lancé les démarches nécessaires pour étudier les sensibilités du site à un projet agrivoltaïque.

Comme il nous tient à cœur de vous apporter de l'information sur ce projet et de le développer en toute transparence, vous trouverez dans cette gazette de plus amples informations sur le projet du **Parc solaire des Clos Renard**.

Vous trouverez également sur le site internet dédié au projet tous les retours d'études dont nous disposons à ce jour.

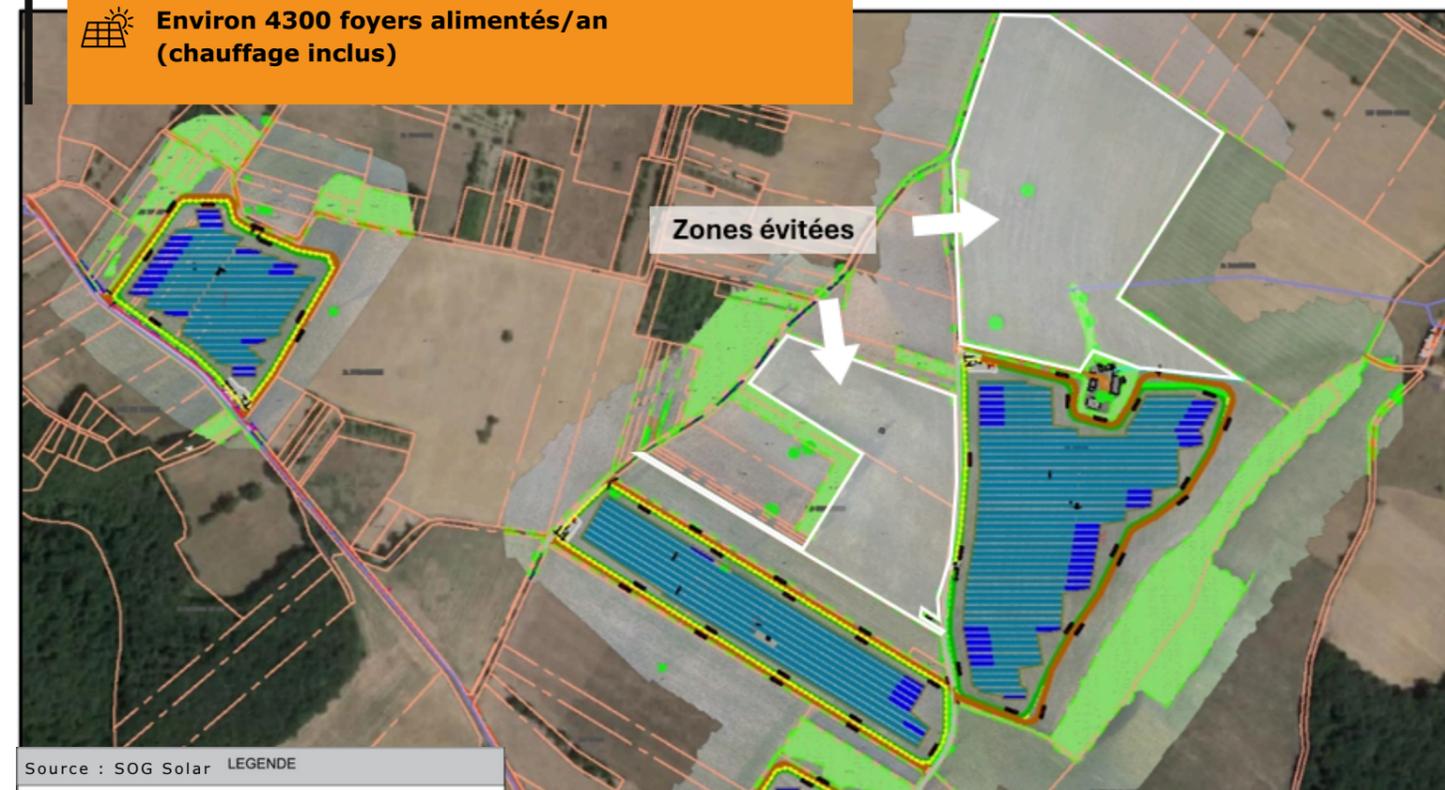


www.solaire-clos-renard.fr



LE PROJET DU PARC SOLAIRE DES CLOS RENARD

- Surface clôturée : 24,6 ha**
- Puissance estimée du parc : 16 MWc**
- Environ 4300 foyers alimentés/an (chauffage inclus)**



Source : SOG Solar LEGENDE

Existant		À créer	
	Piste externe existante		Aire d'aspiration de réserve incendie
	Cadastre		Haies à créer
	Ligne HTA Aérien		Haies à renforcer
	Ligne BT aérien		Zone GCR
	Canalisation d'eau souterraine		Ligne HTA souterraine
	Clôture H.2m		Station orchidée
	Poste de livraison		
	Poste de transformation		
	Portail 6m		
	Réserve incendie souple 60m²		
	Surlargeurs		
	Piste interne enherbée		
	Piste externe enherbée		
	Voies lourdes		

EES, c'est avant tout... :

- Une société à taille humaine et proche de vous
- Un développeur indépendant et solide
- Une volonté d'aménager le territoire durablement
- Une implication locale et nationale
- Une méthode de développement novatrice
- Un développement en toute transparence

Le site de projet, d'une superficie d'environ 49 ha, se situe au nord la commune de Thenay, entre le Bois du Gouvernement et le Bois des Copes.

Toutefois, en concertation avec l'équipe municipale de Thenay, il a été décidé d'éviter 15 ha au nord de la zone d'étude afin de préserver les vues sur la Vallée de la Creuse.



L'HISTORIQUE DU PROJET

Rencontre avec la
Communauté de communes
Brenne – Val de Creuse

-Comité de projet avec les élus
locaux
-Comité technique avec les services
de l'Etat

Délibération du conseil
municipal de Thenay en
faveur du projet



Identification de la zone de projet puis lancement des démarches foncières avec les propriétaires et exploitants concernés

Rencontre avec l'équipe municipale de Thenay puis lancement des études de l'impact du projet sur l'environnement

Dimensionnement du projet en fonction des contraintes relevées dans les études

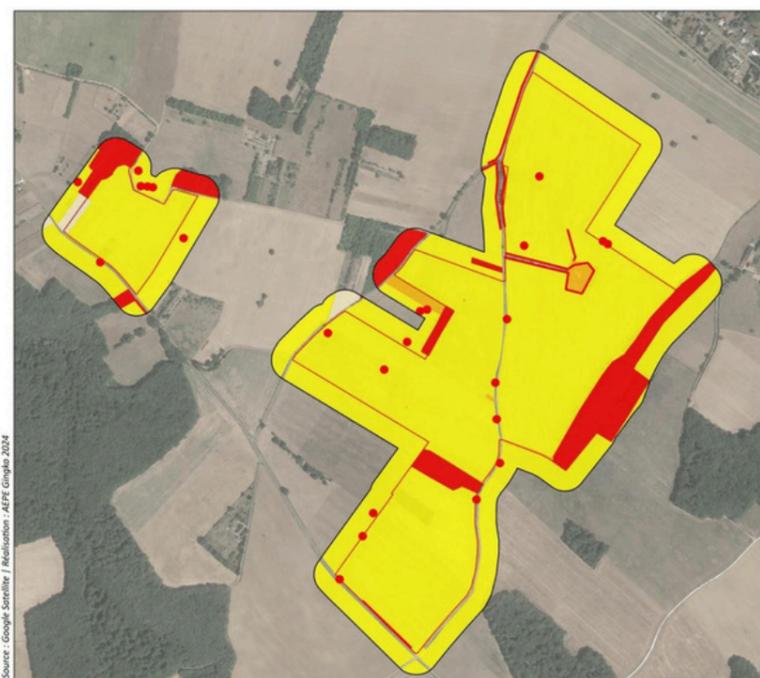


L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

Les études écologiques ont été menées sur une année complète pour étudier les sensibilités du site sur un cycle de développement complet des espèces. Cette étude naturaliste s'est attachée à l'étude de la flore et des habitats présents sur site mais aussi à la faune (faune volante, petite faune, insectes, batraciens, etc.). Des mesures seront mises en place afin de réduire l'impact sur ces espèces faunistiques et floristiques, les zones à enjeux fort et modérés seront notamment évitées.

Une étude spécifique liée aux zones humides a également été réalisée. Cette dernière n'a relevé la présence d'aucune zones humides sur la zone de projet.

La carte ci-contre montre les enjeux de la zone.



AEPE Ginkgo La synthèse des enjeux de conservation des milieux naturels 0 100 200 m

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Niveaux d'enjeux
 - Fort
 - Modéré
 - Faible
 - Très faible



Une espèce d'orchidée a été observée dans la zone d'étude, il s'agit de l'*Anacamptis pyramidalis*, qui est protégée en région Centre-Val de Loire. **Cette station a été totalement évitée par le projet afin de préserver cette espèce.**



L'ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

Le bourg le plus proche, Thenay, mais également les hameaux alentours (le Brelay, la Baronnerie, la Garenne, les Marots, la Renauderie et la Tétaudrie), relèvent une sensibilité potentielle vis-à-vis du projet.

Trois portions de randonnées locales soulèvent une sensibilité potentielle modérée : la boucle des coteaux aux loges de vigne passant au sein de la zone de projet, la boucle Saint Marcel pont Chrétien, du fait de sa proximité en contrebas, et le circuit de découverte des hameaux du Voulais, du fait de sa situation en promontoire sur le versant nord de la vallée.

Des points de vue sur la Vallée de la Creuse identifiés dans le Plan de Paysage du territoire soulèvent également une sensibilité potentielle vis-à-vis du projet. Enfin, les loges de vigne situées au sein de la Zone d'Implantation Potentielle constituent des éléments de petit patrimoine et soulèvent également une sensibilité potentielle.

Des mesures paysagères renforcées sont prévues pour favoriser l'insertion du projet dans son environnement, avec premièrement l'évitement de 15 ha au nord de la zone d'étude, afin de préserver les vues sur la Vallée de la Creuse. Les loges de vignes recensées dans la zone d'étude seront également préservées.

De plus, il est prévu de réaliser des plantations de haie pour réduire l'impact paysager du projet, notamment le long d'une portion de la boucle des coteaux aux loges de vigne, sur laquelle des panneaux pédagogiques seront installés afin de présenter le fonctionnement du parc agrivoltaïque et mettre en valeur le patrimoine local.

Enfin, il est prévu de choisir un RAL Classic 7009 pour la peinture des clôtures et locaux techniques, afin de favoriser leur insertion paysagère conformément aux préconisations du PNR de la Brenne.



Des photomontages ont été réalisés afin d'illustrer la future perception du projet agrivoltaïque dans son environnement, ces derniers sont tous visualisables depuis le site interne du projet.

